

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2016.
- Communications.
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - a) Décision 2016-19 : Fournitures de denrées alimentaires,
 - b) Décision 2016-20 : Entretien et maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore,
 - c) Décision 2016-21 : Marché à procédure adaptée N° 16/MAPA/01 achat d'un camion benne,
 - d) Décision 2016-22 : Marché à procédure adaptée N° 16/MAPA/02 achat d'un tracteur chargeur,
 - e) Décision 2016-23 : Convention avec un artiste dans le cadre « 1 mois / 1 artiste » (Charlotte Perrin),
 - f) Décision 2016-24 : Convention avec un artiste dans le cadre « Expo Jazz à la cave » (Joly France),
 - g) Décision 2016-25 : Marché à procédure adaptée N° 16/MAPA/05 Fourniture de gaz pour le Commissariat de police de Meulan-en-Yvelines,
 - h) Décision 2016-26 : Convention avec un artiste dans le cadre « 1 mois / 1 artiste » (Céline Louvet),
 - i) Décision 2016-27 : Convention avec un artiste dans le cadre « 1 mois / 1 artiste » (Stéphane Rullière),
 - j) Décision 2016-28 : Marché à procédure adaptée N° 16/MAPA/03 achat d'une tondeuse auto-portée,
 - k) Décision 2016-29 : Convention avec un artiste dans le cadre « Expo Jazz à la cave » (Sofia Johannissen),
- Délibérations :
 1. Démission d'un membre de la Caisse des Ecoles : désignation d'un nouveau membre,
 2. Démission d'un membre de la Commission Affaires scolaires : désignation d'un nouveau membre,
 3. Modification du tableau des effectifs,
 4. Taxe foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation,
 5. Montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – Année 2016,
 6. Budget principal de la commune : décision modificative n° 2 et régularisations comptables,
 7. Fixation des tarifs - Service culturel : de septembre 2016 à août 2017,
 8. Désherbage des collections de la Bibliothèque multimédia de Meulan-en-Yvelines,
 9. Rapport annuel sur la qualité de l'eau,
 10. Convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur pour GRDF.
 11. Rapport d'activité 2015 du SIDECOM.
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN			X	Marie-Odile BILLET	
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD			X	Simone BARBIER	
Mme	Florence QUILLET	X				
M.	Axel ROMERA	X				
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA			X	Jean-Marc NEAU	
M.	Jordan FOSSE	X				
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESESQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT	X				
Mme	Catherine DESCOUT			X	Florence QUILLET	
M.	Brahim MEKERRI			X	Arnaud DUPUIS	
Mme	Cirila JOND-NÉCAND	X				
M.	Jean-François CADOT	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X				
M.	Patrice DUC	X				
M.	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Stéphane GAUTHIER	X				
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE	X				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 24

votants : 29

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Jordan FOSSE est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 06 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe l'assemblée du dépôt d'une question et d'une motion par le groupe « Meulan Bleu Marine ».

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- a) Décision 2016-19 : Fournitures de denrées alimentaires,
- b) Décision 2016-20 : Entretien et maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore,
- c) Décision 2016-21 : Marché à procédure adaptée N° 16/MAPA/01 achat d'un camion benne,
- d) Décision 2016-22 : Marché à procédure adaptée N° 16/MAPA/02 achat d'un tracteur chargeur,
- e) Décision 2016-23 : Convention avec un artiste dans le cadre « 1 mois / 1 artiste » (Charlotte Perrin),
- f) Décision 2016-24 : Convention avec un artiste dans le cadre « Expo Jazz à la cave » (Joly France),
- g) Décision 2016-25 : Marché à procédure adaptée N° 16/MAPA/05 Fourniture de gaz pour le Commissariat de police de Meulan-en-Yvelines,
- h) Décision 2016-26 : Convention avec un artiste dans le cadre « 1 mois / 1 artiste » (Céline Louvet),
- i) Décision 2016-27 : Convention avec un artiste dans le cadre « 1 mois / 1 artiste » (Stéphane Rullière),
- j) Décision 2016-28 : Marché à procédure adaptée N° 16/MAPA/03 achat d'une tondeuse auto-portée,
- k) Décision 2016-29 : Convention avec un artiste dans le cadre « Expo Jazz à la cave » (Sofia Johannissen),

DELIBERATIONS

N° 12 490 : **DEMISSION D'UN MEMBRE DE LA CAISSE DES ECOLES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE EN LIEU ET PLACE DE MADAME CATHERINE BAUDUIN**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 23 abstentions (Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Arnaud DUPUIS, Stéphanie PRIGENT, Christophe DEMESSINE, Martine PONCET, Jean-Pierre COUFFIN, Marie-Odile BILLET, Jean-Claude BROSSARD, Florence QUILLET, Axel ROMERA, Simone BARBIER, Jean-Marc NEAU, Lysiane DA SILVA, Jordan FOSSE, Dominique MESLET, Bruno DESESQUELLE, Karima HAFID, Max ROBERT, Catherine DESCOUT, Brahim MEKERRI, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **DESIGNE** Monsieur Daniel LATTANZIO en qualité de membre de la Caisse des Ecoles,
- **PROPOSE** que Madame le Maire se charge de toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Monsieur Daniel LATTANZIO au sein de la Caisse des Ecole.

N° 12 491 : **DEMISSION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE EN LIEU ET PLACE DE MADAME CATHERINE BAUDUIN**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 23 abstentions (Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Arnaud DUPUIS, Stéphanie PRIGENT, Christophe DEMESSINE, Martine PONCET, Jean-Pierre COUFFIN, Marie-Odile BILLET, Jean-Claude BROSSARD, Florence QUILLET, Axel ROMERA, Simone BARBIER, Jean-Marc NEAU, Lysiane DA SILVA, Jordan FOSSE, Dominique MESLET, Bruno DESESQUELLE, Karima HAFID, Max ROBERT, Catherine DESCOUT, Brahim MEKERRI, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **DESIGNE** Monsieur Stéphane GAUTHIER en qualité de membre de la Commission Affaires scolaires,
- **PROPOSE** que Madame le Maire se charge de toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Monsieur Stéphane GAUTHIER au sein de la Commission Affaires scolaires.

N° 12 492 : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité technique ayant été consulté,
Les Conseillers municipaux de « Meulan Demain » ne prenant pas part au vote (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER),
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs suivantes :
 - suppression d'un poste de chargé de mission en communication à temps complet en contrat à durée indéterminée,
 - création d'un poste de chargé de Responsable de la gestion des salles, des réceptions et de l'entretien des locaux à temps complet en contrat à durée indéterminée ;
- **DIT** que la modification interviendra à compter du 1^{er} novembre 2016.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le rapport N°4 relatif aux taxes foncières sur les propriétés bâties – suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation a donné lieu à une délibération qui a été retirée à l'issue de la séance et sera représentée lors du prochain Conseil municipal.

N° 12 493 : **MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **DECIDE** de calculer la redevance annuelle en prenant la population totale de la commune issue du dernier recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier de l'année concernée ;
- **FIXE** le montant de cette redevance au montant plafond suivant la formule de calcul du décret ;
- **PROCEDE** à la revalorisation du montant du plafond de façon automatique suivant l'évolution des index ingénierie prévus dans le décret ;
- **PRECISE** que cette délibération s'applique pour le réseau de distribution ainsi que pour le réseau de transport ;
- **DONNE** mandat au Maire, ou à son représentant, pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

N° 12 494 : **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°2 ET RÉGULARISATIONS COMPTABLES**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 6 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Stéphane GAUTHIER, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER) :

- **AUTORISE** le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M14 de la Ville par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le rattrapage d'amortissement du compte 20421.

- **ADOpte** la décision modificative n° 2 selon le détail suivant :

Année 2016 : Dépenses - Section Investissement - Décision modificative n°2

Chap./Articles	Désignation	Fonctions	DM
041	Opérations d'ordre patrimoniales		59 007,34 €
2313	Construction	01	4 186,00 €
21318	Autres bâtiments publics	01	26 222,30 €
2151	Réseau de voirie	01	28 599,04 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €
13911	Etat et établissements nationaux	01	-4 525,00 €
13913	Départements	01	4 525,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés		-9 000,00 €
1641	Emprunts en euros	01	-10 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	71	1 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles		11 505,60 €
2051	Concessions et droits similaires	020	11 505,60 €
21	Immobilisations corporelles		-2 505,60 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	020	-1 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	020	1 000,00 €
21311	Hôtel de Ville	020	6 000,00 €
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements	020	-6 000,00 €
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements	211	-66,73 €
2151	Réseaux de voirie	822	4 200,00 €
21533	Réseaux câblés	816	6 657,88 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	020	3 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	112	-6 657,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	212	990,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	020	-9 561,75 €
2188	Autres immobilisations corporelles	211	10,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	22	-1 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	251	-78,00 €
TOTAL			59 007,34 €

Année 2016 : Recettes- Section Investissement - Décision modificative n°2

Chap./Articles	Désignation	Fonctions	DM
041	Opérations d'ordre patrimoniales		59 007,34 €
2031	Frais d'études	01	59 007,34 €
040	Opérations d'ordre entre section		1,00 €
28135	Amortissement des Instal.géné., agencements,aménagements	01	1,00 €
023	Virement de la section de fonctionnement		-1,00 €
023	Virement de la section de fonctionnement	01	-1,00 €
TOTAL			59 007,34 €

Année 2016 : Dépenses Section de Fonctionnement – Décision modificative n°2

Chap./Articles	Désignation	Fonctions	DM
042	Opérations d'ordre entre section		1,00 €
6811	Amortissements	01	1,00 €
021	Virement à la section d'investissement		-1,00 €
023	Virement de la section de fonctionnement	01	-1,00 €

N° 12 495 : FIXATION DES TARIFS - SERVICE CULTUREL – DE SEPTEMBRE 2016 À AOÛT 2017

La Commission Culture et la Commission des Finances ayant été consultées,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **ADOpte** les tarifs, de septembre 2016 à août 2017, tels qu'ils lui ont été présentés.

N° 12 496 : DÉSHÉBAGE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA DE MEULAN-EN-YVELINES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

La Commission Culture ayant été consultée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

- **AUTORISE** l'opération de déshébage des collections de la bibliothèque municipale ;
- **AUTORISE** de façon permanente la responsable de la bibliothèque municipale à procéder à la mise en œuvre de cette action.

N° 12 497 : RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DE L'EAU

Le Bureau municipal ayant été consulté,

La Commission Cadre de vie ayant été consultée,

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel sur la qualité de l'eau.

N° 12 498 : CONVENTION POUR L'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION & L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR POUR GRDF

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

La Commission Cadre de vie ayant été consultée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

- **APPROUVE** la convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télélevé en hauteur pour telle qu'elle leur a été présentée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ;
- **CONFIE** au Maire le soin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier de notifier la présente délibération au Préfet des Yvelines.

N° 12 499 : **RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SYNDICAT SIDECOM**

Le Bureau municipal ayant été consulté,

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2015 du Syndicat SIDECOM.

QUESTIONS DIVERSES

- Le groupe « Meulan Bleu Marine » interroge le Maire sur les moyens mis en œuvre pour assurer la protection des séances du Conseil municipal face au risque terroriste islamiste.
Madame le Maire lui répond que la police municipale est et sera désormais présente à l'entrée de la Mairie à chaque séance.
- Le groupe « Meulan Bleu Marine » présente une motion « Ma commune sans migrants » et en donne lecture à l'assemblée.
Madame le Maire, conformément au règlement, interroge l'assemblée sur l'opportunité de mettre en délibération cette motion. Le Conseil municipal vote contre à 28 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
MEULAN-en-YVELINES, le 29 septembre 2016,

Le Maire
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

Cécile ZAMMIT-POPESCU